

Motion du 24 mars 2010 de Mmes Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Alain de Kalbermatten et Robert Pattaroni: «Ouvrons l'accès à l'apprentissage en entreprise (formation duale) aux jeunes sans-papiers».

(ainsi amendée et renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal lors de la séance du 20 février 2013, dans le rapport M-908A/M-909A)

MOTION

Considérant:

- la Convention des droits de l'enfant du 2 septembre 1990, ratifiée par la Suisse, stipulant à son article 28 que chaque enfant a droit à l'éducation sous différentes formes parmi lesquelles l'enseignement supérieur et la formation professionnelle en fonction des capacités de chacun et par tous les moyens appropriés;
- la primauté du droit à l'éducation sur toute considération légale consacrée depuis 1991 par le Canton de Genève, qui intègre dans le système scolaire obligatoire et postobligatoire les élèves étrangers indépendamment d'une autorisation de séjour;
- l'absence d'une telle pratique s'agissant de l'apprentissage en entreprise (formation duale) et l'inégalité qui en résulte pour les jeunes sans statut légal qui se retrouvent exclus de la formation professionnelle postobligatoire;
- que les travailleurs sans statut légal sont, *de facto*, intégrés à notre société et constituent, aujourd'hui, un rouage indiscutable de notre économie;
- le risque de désintégration sociale et de dérive vers la précarisation et la délinquance de jeunes qui se retrouveraient désœuvrés et qui, actuellement, ne causent pour la plupart aucun problème;
- le fait que la formation, loin de constituer pour les jeunes une incitation à demeurer sur notre territoire pour y travailler sans statut légal, leur procure les outils pour se créer une vie dans leur pays d'origine;
- la nécessité de considérer chaque cas particulier en collaboration avec l'autorité cantonale délivrant une autorisation de travail;
- la motion M 1815 du 7 avril 2008 du Parti démocrate-chrétien intitulée «Contre l'inégalité de traitement! Ouvrons l'accès à l'apprentissage aux jeunes sans statut légal ayant effectué leur scolarité à Genève grâce à un dispositif de type «chèque apprentissage»;
- la motion du 2 octobre 2008 du conseiller national Luc Barthassat demandant l'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans-papiers ayant effectué leur scolarité en Suisse,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- tout mettre en œuvre pour ouvrir rapidement l'accès à l'apprentissage en entreprise (formation duale) aux jeunes sans statut légal;
- examiner chaque situation permettant l'engagement de l'apprenti-e dans l'administration municipale selon les normes établies.